

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Arrondissement de LIMOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
PUIVERT



**AUDE** L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juillet à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de PUIVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DELOUSTAL (Maire).

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2019

a été élu secrétaire de séance : **PUJOL Madeleine**

**Etaient présents** : DELOUSTAL Claude, PUJOL Madeleine, GRANGER Louissette, PIERRON Patrick, ROUZAUD Guy, TOUSTOU Brigitte, VIGNES Patrick

**Absents**: BROWN Jessica, GRAUBY Jennifer, PLANTIER Sarah

**Démissionnaires** : DELOUSTAL Gilbert, FERRIE Hélène. SADOURNY José.

**Procurations** : **NEGRE Adrien par DELOUSTAL Claude**

**Excusés** :

Objet : Déconcentration de proximité du réseau des finances publiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Claude DELOUSTAL

